



PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **vendredi 24 janvier 2014 à 16h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Marie-Claude Thériault, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Étaient absents:

Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TERRAIN PROJET NOUVELLE CASERNE

GESTION DU TERRITOIRE

4. REPRÉSENTANT COOPSOM

LOISIRS & CULTURE

5. DEMANDE OPP DE L'ÉCOLE SAINT-CÔME

DIVERS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

028-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TERRAIN PROJET NOUVELLE CASERNE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE sur une décision à prendre concernant le terrain sur lequel la nouvelle caserne incendie sera construite;

M. le conseiller Michel Venne vote EN FAVEUR DE L'ACHAT du terrain Michel Bordeleau

M. le conseiller François Chevrier vote OUI POUR GARDER terrain actuel
Mme la conseillère Marie-Claude Thériault vote OUI POUR GARDER terrain actuel
M. le conseiller Jean-Pierre Picard vote OUI POUR GARDER terrain actuel

029-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à la majorité des conseillers que l'emplacement actuel d'implantation pour le projet de construction de la nouvelle caserne soit conservé.

Adopté

GESTION DU TERRITOIRE

4. REPRÉSENTANT COOPSOM

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

030-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard soit nommé représentant de la municipalité au conseil d'administration de l'organisme COOPSOM pour l'année 2014.

Adopté

LOISIRS & CULTURE

5. DEMANDE OPP DE L'ÉCOLE SAINT-CÔME

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

031-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Côme autorise la création d'un OPP (Organisme de Participation des Parents) de l'École Saint-Côme et autorise également la vente d'objets promotionnels lors du Festival Saint-Côme en glace.

Adopté

DIVERS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

032-2014

Il est présentement 16h40 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale